

## LE REDRESSE-POTEAUX



En octobre 2015, après une consultation des maires des communes et un avis favorable des villes d'Agde, Bessan, Marseillan, Montagnac et Vias, le Sivom est devenu propriétaire d'un redresse-poteaux.

Depuis le 4 janvier 2016, ce matériel a été mis à disposition des communes en fonction d'un planning annuel, soumis au préalable aux différents services techniques, pour acceptation. La répartition s'effectue à quotité égale au même titre que le coût d'achat.

Ce nouvel outil nécessite aucun entretien technique, un changement d'huile est simplement préconisé tous les 3 ans.

Quelques minutes suffisent pour procéder à la remise en forme des différents supports endommagés. Cette acquisition permet d'effectuer de réelles économies liées aux dépenses générées auparavant par les opérations de remplacement.

### MODALITÉS D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS MUTUALISÉS

**Le cinémomètre, le sonomètre et le redresse-poteaux sont stockés au siège administratif du Sivom. Lors de chaque passation, un registre est paraphé au départ et au retour. Après avoir été utilisé, le matériel est vérifié lors de la réception.**

**Ce mode de fonctionnement permet de connaître, à tout moment, où se trouve chaque appareil.**